

2026-2027

BROCHURE TECHNIQUE

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

COMITÉ RÉGIONAL
DE GYMNASTIQUE RÉGION SUD

SOMMAIRE

<u>CONTACTS</u>	3
<u>FORMATION DES JUGES</u>	4
<u>CALENDRIER DES FORMATIONS</u>	8
<u>COMPÉTITIONS - GÉNÉRALITÉS</u>	10
<u>LE JURY</u>	13
<u>CALENDRIER COMPÉTITIONS</u>	15
<u>PROGRAMMES RÉGIONAUX</u>	16

CONTACTS

Élus Comité Directeur

Vice-Présidente des pratiques compétitives	Amandine OLIVE	amandine.olive1@gmail.com
Vice-Président du Haut Niveau	Fabrice INNOCENTI	fabrice.innocenti@ffgym.fr
Directeur Technique Général	Grégory LEFORT	lefort.gregory@outlook.com
Référente Technique Régionale GAF et Responsable des juges GAF	Christelle SALADIN	christelle_saladin@bbox.fr

Comité Technique

Membres De la commission technique	Charlotte OLIVE	charlotte.olive84@gmail.com
	Isabelle CARMONA	isabelle.carmona.gym@gmail.com
	Vaihya GRAVE	vaihya.grave@gmail.com
	Amélie RICHARD	amelie.actigym@gmail.com
	Maria Séréna FISCHETTI	mariaserena.fischetti@gmail.com
	Manon SERRA	manonserra22@gmail.com

Chargés de missions

Directeur Technique Régional	Grégory MARANDET	gregory.marandet@ffgym.fr
Responsable D.R.A.E	Karine DEGRET	karine.degret@ffgym.fr
Gestion des compétitions GA et de la formation de juges	Chrystel DHORNE	chrystel@ffgym-regionsud.fr
Gestion de la formation des cadres, des gymnastes	Sabrina MELERO	sabrina@ffgym-regionsud.fr

FORMATIONS DES JUGES

IMPORTANT !

Les formations doivent être réglées au moment de l'inscription.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'arrêt.

Possibilité de passer directement le niveau 2 sans avoir le niveau 1.

FORMATION - NIVEAU 1

Depuis plusieurs saisons, le Comité Régional **gère l'intégralité de la formation de juges niveau 1 (inscriptions, règlements, formations, examens)**. Les convocations seront envoyées par le Comité Régional mais les formations de juges resteront dans les Départements afin de préserver la proximité de nos juges inscrits.

- **Candidature :**

1. Etre licencié FFGym 2027
2. Né en 2013 au minimum

- **Inscription :** avant le 6 Septembre 2026

Via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE » → « FORMATIONS » → « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- **Droits d'inscription :** voir tarif dans la brochure « Généralités », (à régler via EngaGym PAR CARTE BANCAIRE UNIQUEMENT, à partir du mois de décembre)
- **Formations dans les Départements :** 11 Octobre / 18 Octobre / 15 Novembre / 29 Novembre
 - **pour le 06 :** la formation du 18/10 passe au 8/11
 - **pour le 13 :** la formation du 18/10 passe le 25/10
- **Examen :** Dimanche 13 Décembre 2026 - APRES-MIDI

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés

- **Autres renseignements utiles :**

Brochure des programmes 2026/2027 sont à fournir à chaque action (formation, examen), papiers et stylo.

Etre en possession minimum de l'Attestation des Gestes Qui Sauvent.

Autorisation parentale pour les mineurs (voir chapitre « GENERALITES »).

FORMATION - NIVEAU 2

Le Comité Régional organise une session de formation et d'examen de juges niveau 2.

- **Candidature :**

1. Etre licencié FFGym 2027
2. Né en 2012 au minimum

- **Inscription :** avant le 6 Septembre 2026

Via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE » → « FORMATIONS » → « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- **Droits d'inscription :** voir tarif dans la brochure « Généralités », (à régler via EngaGym PAR CARTE BANCAIRE UNIQUEMENT, à partir du mois de décembre)

- **Formations :**

Dimanche 20 septembre 2026
Dimanche 11 octobre 2026
Dimanche 25 octobre 2026
Dimanche 22 novembre 2026

- **Examen :** Dimanche 13 Décembre 2026 MATIN et
Formation « Performance 7/9 ans » APRES MIDI (obligatoire).

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés

- **Autres renseignements utiles :**

Brochure des programmes 2026/2027 (Programme PERFORMANCE et PERFORMANCE 7/9ans) sont à fournir à chaque action (formation, examen), papiers et stylo.
Etre en possession minimum de l'Attestation des Gestes Qui Sauvent.
Autorisation parentale pour les mineurs (voir chapitre « GENERALITES »).

FORMATION - NIVEAU 3

Le Comité Régional organise une session de formation et d'examen de juges niveau 3.

- **Candidature :**

1. Être licencié FFGym 2027
2. Être titulaire du juge N2 et avoir jugé au minimum 2 compétitions
3. Né en 2011 au minimum

- **Inscription :** avant le 6 Septembre 2026

Via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE » → « FORMATIONS » → « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- **Droits d'inscription :** voir tarif dans la brochure « Généralités », (à régler via EngaGym PAR CARTE BANCAIRE UNIQUEMENT, à partir du mois de décembre)

- **Formations :**
 - le 19-20 Septembre 2026
 - le 10-11 Octobre 2026
 - Dimanche 8 Novembre 2026

- **Examen :** Dimanche 15 Novembre 2026 de 9h30 à 13h

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés

- **Autres renseignements utiles :**

Brochure des programmes 2026/2027 sont à fournir à chaque action (formation, examen), papiers et stylo.

Être en possession minimum de l'Attestation des Gestes Qui Sauvent.

Autorisation parentale pour les mineurs (voir chapitre « GENERALITES »).

FORMATION - NIVEAU 4

Il n'y a pas de session de formation Niveau 4 GAF cette année.

FORMATION (obligatoire) POUR LES NIVEAUX 1

FORMATION (obligatoire) POUR LES NIVEAUX 1 (NON INSCRIT EN FORMATION CETTE ANNEE) sur les nouveaux programmes FED A

- **Candidature :**

1. Être licencié FFGym 2027
2. Être titulaire du juge N1 ou N2

- **Inscription :** Date à déterminer

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire.

- **Droits d'inscription :** à déterminer

- **Formation :** Date à déterminer



CALENDRIER DES FORMATIONS

FORMATION JUGES NIVEAU 1		
DÉPARTEMENTS	DATES	LIEU
TOUS	11 oct. 2026	À déterminer
04-05-83-84	18 oct. 2026	
13	25 oct. 2026	
06-98	8 nov. 2026	
TOUS	15 nov. 2026	
TOUS	29 nov. 2026	
EXAMEN	Dimanche 13 Décembre 2026 (Après-midi)	
FORMATION JUGES NIVEAU 2		
DATES	LIEU	
20 sept. 2026	À déterminer	
11 oct. 2026		
25 oct. 2026		
22 nov. 2026		
EXAMEN Dimanche 13 Décembre (MATIN) + Formation obligatoire après midi		

FORMATION JUGES NIVEAU 3	
DATES	LIEU
19-20 septembre 2026	À déterminer
10-11 octobre 2026	
8 nov. 2026	
EXAMEN Dimanche 15 Novembre 2026 (MATIN)	

COMPÉTITIONS

GÉNÉRALITÉS

Quelle que soit la finalité et les catégories, des quotas pourront être appliqués à l'issue de l'orientation de la phase départementale pour l'échelon Interdépartemental, de même pour l'échelon régional (en National/ Perf 1/ Perf 2/ Perf Région Indiv./ Perf Poussines/ Fed A / Fed A2 / Fed B).

COMPÉTITION DÉPARTEMENTALE OBLIGATOIRE

Pour participer aux compétitions, vous devez :

1. Confirmer vos engagements via l'interface EngaGym à partir du [site www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) en respectant les dates de forclusion (un mail vous sera envoyé par le Comité pour vous en informer)

Pour chaque compétition, tous les clubs pourront consulter sur le site du Comité Régional :

- 15 jours avant les phases d'orientation, le dossier général et technique (comprenant l'organigramme, les jurys, hôtel, restauration, plan, ...)

Les compétitions sont placées sous l'autorité de l'équipe Technique Région Sud.

La brochure technique fédérale fait référence pour les règlements compétitifs généraux, les règles d'ordre vestimentaire, discipline, ...

• CONTROLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est obligatoire. Les participants (juges, entraîneurs, gymnastes) doivent présenter leur attestation de licence ou leur e- licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié, sous peine de sanction définie dans la réglementation générale fédérale.

Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée en compétition, en complément du contrôle des licences.

• FORFAITS ET REPECHAGES

Règlementation à voir dans la brochure « Généralités »

• REGLE POUR LES CHANGEMENTS DE COMPOSITION D'EQUIPES

Référence : Règlement Technique FFG GAM/GAF

Les changements de compositions d'équipes sont à faire **AVANT LE LUNDI MIDI**.
Passé ce délai, les gymnastes ne pourront pas participer à la compétition, excepté pour raison médicale (joindre le certificat).

• MUSIQUE

La gestion des musiques est informatisée sur les compétitions. Pour toutes les compétitions, les musiques des enchaînements devront être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr au format « mp3 » **AVANT MARDI MIDI** précédent la compétition.

Nous vous demanderons tout de même d'emmener une clé USB avec toutes les musiques de vos gymnastes.

• GESTION DES ECHAUFFEMENTS

Le Comité Régional appliquera la réglementation Fédérale en ce qui concerne les salles d'échauffement pour les compétitions régionales. Seul un échauffement articulaire, dans une salle annexe, sera effectué au préalable

Pour les programmes FEDERALE, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Fédérale A, en équipe : **3 minutes** pour toutes les catégories et en individuel : **35 secondes** par gymnaste
- En Fédérale B et A2 : **2 minutes** pour toutes les catégories

Pour les programmes PERFORMANCE, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Équipe de **5 minutes**
- En Individuel **d'1 minute par gym**

Pour les programmes sur Code FIG et aménagé, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En équipe de **7 minutes**
- En Individuel **d'1 minute 20 par gym**

• ORDRE DE PASSAGE

Pour les compétitions par équipes, la répartition dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives, sauf cas exceptionnel.

Pour les compétitions individuelles, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au saut), sauf cas exceptionnel.

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple : regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

• **QUOTAS**

Les quotas de qualification pour le niveau supérieur sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque Département ou Inter-Département. Quotas de qualification (Équipes et Individuels) pour chaque échelon (ID/REG) : le 1er dans chaque catégorie puis classement vertical selon le nombre de places, sauf cas particulier.

- **Catégorie en « Performance Poussines 7-9 ans »**

Équipes : Régionale 7 ans / Régionale 7-8 ans / Régionale 7-9 ans

- **Catégorie en « Performance 2 »**

Équipes : selon la brochure Nationale 10-11 ans / 10-13 ans / 10 ans et +

- **Catégorie en « Performance Région » en individuel (finalité régionale)**

Individuels : 10-11 ans / 12-13 ans / 14-15 ans / 16-17 ans / 18 ans et +

Mise en place de 2 programmes régionaux :

- **Fédéral B** (en équipes) : voir programme à la fin de la brochure

- **Fédéral A2** (en équipes) : voir programme à la fin de la brochure

Ces deux programmes viennent remplacer le Fédéral B précédent et le programme Fédéral A7

Pas d'autres programmes régionaux ont été créés.

Comme la saison sportive 2025/2026, vous pouvez engager en fédérale A.

- 2 finales seront proposées à l'inter-département **en fonction des totaux établis par les équipes au département**

Rappel :

Les quotas pour les qualifications pour le Trophée Fédéral sont établis à partir des résultats de la phase départementale. Nous espérons que notre nombre de qualifiées sera augmenté.

DEMANDE DES JUGES

La désignation des juges, juges clubs ou juges convoqués, est faite sous la responsabilité de la responsable des juges régionale.

Ce travail est fait avec rigueur et il est demandé de respecter la demande, les délais et les niveaux de juges demandés. Les clubs ont obligation de répondre au Comité Régional concernant les juges demandés en respectant les niveaux demandés et d'engager leurs juges via Engagym, en respectant les délais. Tout juge non engagé n'aura pas son livret de juge complété.

ENGAGEMENT DES JUGES

Pour gérer les juges et leurs activités, les clubs devront IMPERATIVEMENT les engager via « Engagym », « Evènement » et rubrique : « JugeGym » pour chaque compétition. Cela alimentera automatiquement le e- carnet des juges. Sans ces engagements, aucune action de jugement ne sera indiquée dans le e- carnet et les juges ne pourront entrer dans les jurys. Il n'y aura aucune possibilité d'ajouter une fois les compétitions passées.

Il faudra également remplir le tableau du jury préparé par la responsable des juges et le renvoyer dans les délais imposés.

JURY DE COMPÉTITION

- **Tenue :** La tenue conforme est obligatoire, tailleur bleu marine (jupe ou pantalon) et chemisier blanc, dans le cas contraire, le juge ne pourra officier.
- **Absence de juge :** Une amende de **305 €** (par plateau et par demi-journée) sera à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle -ci ne sera pas classée (Décision du Comité Directeur en date du 22/09/2022).

FORFAIT

Lorsqu'un club qualifié, et devant présenter un juge, déclare forfait avant la parution officielle des jurys, les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités. Un club déclarant forfait après la parution des jurys, doit contacter dans les meilleurs délais le/la responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

JE SUIS JUGE Il faut :

- Vérifier l'heure de la compétition
- Arriver 5mn avant l'heure de la réunion des juges
- Avoir mon matériel personnel (crayons, feuilles, ...)
- Connaître le programme de la compétition
- Être en possession des codes et programmes.
- Être en tenue officielle
- Quitter le plateau à la fin de la compétition après accord du responsable des juges (en cas de réclamation)
- Interdiction de porter un couvre-chef
- Garder son téléphone portable éteint durant toute la période de jugement et ne l'utiliser qu'en dehors du plateau de compétition
- Juger en symbolique et en toute impartialité

JE SUIS ENTRAÎNEUR

- **LICENCE** : Je me dois de vérifier que ma licence est à jour (photo inclus), que mes gymnastes sont en possession de leur licence et d'une pièce d'identité, et que les tenues des gymnastes sont conformes au règlement (bijoux, médical...)
- **Je me réfère et respecte la réglementation de la brochure nationale et fais respecter la réglementation concernant les gymnastes.**

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

RÉPARTITION DES COMPÉTITIONS PAR CATÉGORIES			
FORMAT	NIVEAU	ÉCHELLE	DATE
Individuels	Performance (Nationale et Performance Région > 10 ans)	Inter-département	13-14 février
		Région	27-28 mars
Individuels	Performance Poussines Fédérale A	Inter-département	20-21 février
		Région	22-23 mai
Équipes	Fédérale A	Inter-département	13-14 mars
		Région	10 -11 avril
Équipes	Performance 1 & 2 Performance Poussines	Inter-département	20-21 mars
		Région	17-18 avril
Équipes	Fédérale A2 / B	Inter-département	29-20 mai

PROGRAMMES RÉGIONAUX

Applicables pour la saison 2026/2027

Uniquement pour les ÉQUIPES

FEDERALE B FINALITE INTER-DEPARTEMENTALE	
1 exigence par agrès	
Pas de bonification	
Difficulté 3 points Maximum	Choix des éléments : • 5 éléments 0.6 points max choisis dans les grilles du code FFGym « Fédérale A » Exigences : Barres : 1 élément proche de la barre Poutre : 1 élément acrobatique Sol : 1 élément acrobatique Un seul élément à 0.8 peut être tenté. Il aura une valeur de 0.6 points. Interdiction de faire plus de 1 élément à 0.8 points, si tel est le cas, pas de valeur et fautes d'exécution
SAUT	Saut de lapin en trampo-tremp ET tremplin possible Seul le Saut en lune du programme fédérale A est autorisé en Trampo-tremp uniquement.

Pénalité :

- -1 point si dépassement de temps en poutre (50")
- -0.5 pour absence de l'exigence

Particularités pour les 7-8 ans et 7-9 ans :

- **Saut** : Table de saut 1.15M
- **Poutre** : les entraîneurs peuvent aider les gymnastes sur la poutre en cas de chute.

Particularités du programme (toutes catégories confondues):

- **Sol** : passage en musique selon les choix opérés en fédérale B (50") / Passage sur un ½ praticable

Catégories :

- 7-8 ans
- 7-9 ans
- 10-11 ans
- 10-15 ans
- 10 ans et +

Format équipe : 5 / 5 / 3**Échauffement :**

- 2' pour l'équipe
- Au saut 2 sauts par gymnaste.

Interdiction de participation :

Une gymnaste engagée en Performance ou Elite ou Fédérale A, Fédérale A2 (en équipe ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédérale B.

Saut : présence de l'entraîneur près de la table de saut.

Barres : présence obligatoire de l'entraîneur pendant tout l'exercice.

Barres et poutre : obligation de retirer le tremplin après l'entrée.

Uniquement pour les ÉQUIPES

FEDERALE A2 FINALITE INTER-DEPARTEMENTALE	
1 exigence par agrès	
1 bonification à 0.5 point possible par agrès	
Difficulté 5.6 points Bonification +0.5 points	Choix des éléments : • 7 éléments 0.8 points max choisis dans les grilles du code FFGym « Fédérale A » <u>Exigences :</u> Barres : 1 élément proche de la barre Poutre : 1 élément acrobatique Sol : 1 élément acrobatique <u>Bonifications :</u> Barres : 1 élément de bascule à 0.8 points Poutre : 1 série de 2 éléments gymniques dont un saut Sol : 1 série ou passage gymniques de 2 sauts différents Interdiction de faire des éléments > 0.8 points. Si tel est le cas, pas de valeur et fautes d'exécution
SAUT	Saut de lapin en trampo-tremp ET tremplin possible Seul le Saut en lune du programme fédérale A est autorisé en Trampo-tremp uniquement.

Pénalité :

- -1 point si dépassement de temps en poutre (50")
- -0.5 pour absence de l'exigence

Particularités pour les 7-8 ans et 7-9 ans :

- **Barres :** Mouvement en BI
- **Saut :** Table de saut 1.15M
- **Poutre :** les entraineurs peuvent aider les gymnastes sur la poutre en cas de chute.

Particularités du programme (toutes catégories confondues):

- **Sol :** passage en musique selon les choix opérés en fédérale B (50") / Passage sur un ½ praticable

Catégories :

- 7-8 ans
- 7-9 ans
- 10-11 ans
- 10-15 ans
- 10 ans et +

Format équipe : 5 / 5 / 3**Échauffement :**

- 2' pour l'équipe
- Au saut 2 sauts par gymnaste.

Interdiction de participation :

Une gymnaste engagée en Performance ou Elite ou Fédérale A, Fédérale A2 (en équipe ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédérale B.

Saut : présence de l'entraîneur près de la table de saut.

Barres : présence obligatoire de l'entraîneur pendant tout l'exercice.

Barres et poutre : obligation de retirer le tremplin après l'entrée.

MONTÉES OU CHANGEMENTS DE GYMNASTES

RÈGLES POUR LES MONTÉES

MONTÉES AUTORISÉES

1 POSSIBLE PAR ÉQUIPE SUR LA SAISON



FÉDÉRALE A

FÉDÉRALE A2

FÉDÉRALE B



DESCENTE INTERDITE

RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

Pour toutes les compétitions par équipes, un seul changement sur la feuille de match est autorisé entre chaque niveau géographique, et, pour la filière Fédérale, entre chaque compétition du même niveau géographique.

Dans le cas d'une équipe comprenant moins de gymnastes que le maximum autorisé, l'ajout d'un nom dans une ligne vide n'est pas considéré comme un changement. Avec au maximum, un ajout de nom dans une ligne vide entre chaque niveau géographique et, pour la filière Fédérale A, entre chaque compétition du même niveau géographique

DÉPARTEMENT → INTER-DÉPARTEMENT → 1 changement de nom autorisé par équipe

INTER-DÉPARTEMENT → RÉGION → 1 changement de nom autorisé par équipe



04 91 22 72 22

12 rue Raphaël – 13008 Marseille

www.ffgym-regionsud.fr